

## CONTRAT DE SERVICES IMMOBILIERS

Entre les soussignés :

- La société I.E BATUMI PROJECTS, immatriculée auprès du **Ministry of Justice of Georgia LEPL National Agency of Public Registry** sous le numéro 304742875, ayant son siège social au **1, rue Nino et Ilia Nakashidze, Appartement 3, Quartier Krtsanisi, 0108 Tbilissi, Géorgie** (ci-après dénommée "le Prestataire").
  - [Nom et prénom du Client], résidant à [adresse complète] (ci-après dénommé "le Client").
- 

### Préambule

Le Prestataire est spécialisé dans la recherche et la sélection de promotions immobilières proposées par des résidences hôtelières à Batumi et Tbilissi, en Géorgie.

Le rôle du Prestataire est exclusivement de présenter des opportunités disponibles auprès de développeurs locaux ou d'agents immobiliers. La décision d'acquisition est sous la seule responsabilité du Client.

Ce contrat porte sur l'acquisition d'un seul produit immobilier, conformément aux détails indiqués dans l'**Article 4**.

---

### Article 1 : Objet

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client les services listés dans l'**Article 2**.

---

### Article 2 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Faciliter l'obtention d'une procuration (Power of Attorney - POA), incluant la notarisation en ligne avec apostille.
- Traduire les documents nécessaires.
- Envoyer les documents via FEDEX.
- Représenter le Client chez le notaire pour un seul achat.
- Enregistrer le titre de propriété.
- Assister à l'ouverture d'un compte bancaire individuel ou professionnel en Géorgie.
- Aider à l'obtention d'un prêt bancaire, si nécessaire.
- Sélectionner les développeurs et produits immobiliers selon les critères du Client.
- Suivre et contrôler l'avancement des constructions avec des rapports réguliers (vidéos et photos).
- Faciliter l'ouverture d'une société en Géorgie, le cas échéant.
- Proposer des solutions de revente ou de gestion locative après livraison.

---

## **Article 3 : Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution des services.
  - Régler les sommes dues conformément aux modalités de l'**Article 4**.
- 

## **Article 4 : Rémunération BATUMI PROJECTS**

Le Client s'engage à verser la somme de **5 990 \$** pour les services relatifs à un seul produit immobilier.

\*Pour les options bancaires, des frais additionnels peuvent s'appliquer.

---

## **Article 5 : Durée du contrat**

Le contrat est valide :

- Jusqu'à la date de livraison pour les produits en construction.
  - Une année pour les biens livrés immédiatement, renouvelable pour **1 000 \$** par produit et par an.
- 

## **Article 6 : Résiliation**

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

---

## **Article 7 : Confidentialité**

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre du présent contrat.

---

## **Article 8 : Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par la loi géorgienne. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Batumi ou de Tbilissi.

---

## **Article 9 : Responsabilités**

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de :

- Perte de revenus ou profits anticipés.
  - Dommages indirects ou consécutifs.
  - Problèmes découlant des relations entre le Client et les fournisseurs tiers.
-

## Avantages clés de nos services

- **Flexibilité financière** : Solutions adaptées aux non-résidents.
  - **Sécurité légale** : Processus encadré par des experts.
  - **Gestion simplifiée** : Accompagnement intégral de l'achat à la revente.
- 

**Fait à Batumi, le**

**Pour le Prestataire** : [Signature et cachet]

**Pour le Client** : [Signature]